

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2022 / N° 6**

SEANCE du 12 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 05.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire
GUILLEMINOT Jean- Pierre
REBOUL Gregory donne procuration à ULIN Nicolas**

Objet : Acquisition de mobilier pour la cantine

Le bureau propose l'acquisition d'une table réglable ainsi que 6 chaises dans le réfectoire de la cantine pour les élèves de maternelles à la société MANUTAN Collectivités pour un montant de 702.64 € HT soit 843.17 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société MANUTAN Collectivités pour un montant de 702.64 € HT soit 843.17 € TTC.
- **Dit** que la dépense est prévue au BP 2022 à l'article 2184.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13.05.2022

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 13.05.2022
Et de la réception en Préfecture le 13.05.22

Le Maire